



Autism
Alliance of Canada

Alliance canadienne de
l'autisme

Réponse au Budget 2025: Trousse d'outils pour mobiliser les députés et députées

Alliance canadienne de l'autisme
novembre 2025

Partie 1 : Engagez-vous auprès de votre député ou députée du budget 2025 et de la réforme du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

En tant que membre de l'Alliance canadienne de l'autisme, vous pouvez faire une différence importante en veillant à ce que les député ou députées nouvellement élu(e)s privilégient un changement significatif pour les personnes autistes au Canada. Vous n'avez pas besoin d'être un expert en politique, le plaidoyer consiste simplement à partager votre histoire et à demander à votre député de prendre des mesures.

Cette trousse comprend des conseils pratiques pour vous aider à engager les candidat(e)s et à partager votre point de vue sur la réforme du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Étapes à suivre :

1. **Identifiez votre député ou députée** en utilisant votre code postal sur www.noscommunes.ca/members/fr. Votre député ou députée est votre lien direct avec les décisions fédérales, savoir qui il ou elle est est la première étape pour l'engager.
2. **Personnalisez** la lettre modèle ([cliquez ici pour télécharger la lettre modifiable](#)) en y ajoutant le nom et la circonscription de votre député ou députée, votre lien personnel avec l'autisme (si vous êtes à l'aise de le partager), ainsi que tout détail pertinent de votre communauté. Consultez l'information dans la partie 2 sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées si vous souhaitez en parler en ajoutant l'un des exemples de points de discussion possibles ci-dessous que vous pouvez identifier avec la plupart.
3. **Que dire à votre député ou députée** : utilisez [ces messages clés et points de discussion](#) pour renforcer votre lettre et expliquer clairement quelles actions sont nécessaires.
4. **Envoyez votre lettre** par courriel ou par la poste au bureau de votre député ou députée. N'hésitez pas à mettre l'Alliance en copie (CC) à membership@autismalliance.ca.

Besoin d'aide ? Si vous souhaitez **un soutien pour personnaliser votre lettre**, poser des questions ou vous aider à entrer en contact avec le bureau de votre député ou députée, **contactez-nous à membership@autismalliance.ca** ; nous sommes là pour soutenir votre démarche.

Partie 2 : Zoom sur la réforme du CIPH

1. Aborder la réalité à vie de l'invalidité (mettre fin aux réévaluations)

Le problème : Actuellement, les familles sont forcées de se soumettre à des processus de réévaluation stressants et longs simplement pour maintenir leur statut. Cette charge administrative annuelle coûte aux systèmes de santé provinciaux des millions—plus de 62,5 millions \$ par année uniquement pour les médecins qui remplissent les formulaires initiaux.

Points de discussion possibles:

- **Accent sur l'équité et la stabilité** : « Si une condition est à vie, les familles ne devraient pas avoir à prouver à plusieurs reprises que leur handicap existe. Nous mettons fin au cycle frustrant de la paperasse répétitive. »
- **Une approche « Statut pour la vie »** : « Pour les personnes diagnostiquées, en particulier celles diagnostiquées avant l'âge de 16 ans, nous demandons d'avoir le statut fiscal d'invalidité à vie. Cela élimine les réévaluations inutiles et assure la stabilité pour les familles. »
- **Mise en parallèle des précédents existants** : « Ce changement reflète le système déjà en place pour d'autres conditions graves à vie, comme le diabète de type 1, assurant un traitement équitable dans l'ensemble. »
- **Économiser le temps et l'argent des contribuables** : « En réduisant le nombre de réévaluations—qui ont dépassé 138 000 en 2023 seulement — nous économisons l'argent des contribuables et libérons du temps précieux pour les médecins, ce qui leur permet de se concentrer sur les soins, plutôt que sur des formulaires gouvernementaux complexes de 15 pages. »

2. Accélérer l'accès au soutien (élargir les signataires professionnels)

Le problème : D'importants retards surviennent parce qu'une liste très restreinte de professionnels est autorisée à remplir la majeure partie de la demande du CIPH (deuxième partie), ce qui exerce une pression immense sur les 48 000 médecins de famille.

Points de discussion possibles:

- **Accent sur l'accessibilité** : « Nous reconnaissons que les temps d'attente pour obtenir une approbation sont un grand problème pour d'innombrables familles. Pour réduire l'arriéré et assurer un accès plus rapide aux prestations, nous élargissons le nombre de personnes autorisées à remplir les formulaires d'évaluation nécessaires. »
- **Faire appel à des experts de confiance** : « Nous ajoutons immédiatement des professionnels qualifiés comme les ergothérapeutes (en ajoutant 20 000 professionnels et les travailleurs sociaux (en ajoutant 52 000 professionnels) à la liste de ceux qui peuvent signer la demande, dans leur champ d'exercice professionnel. »
- **L'essentiel** : « En faisant appel à des experts plus fiables, nous pouvons accélérer considérablement le processus de demande et aider les familles à obtenir plus rapidement le soutien dont elles ont besoin. »

3. Amélioration de la prestation des services (administration du déménagement)

Le problème : Le fait que le processus d'évaluation soit administré par l'Agence du revenu du Canada (ARC) crée une interface bureaucratique complexe qui, souvent, ne correspond pas aux besoins du public en matière de services accessibles aux personnes handicapées.

Points de discussion possibles:

- **Accent sur le service à la clientèle** : « Nous transférons stratégiquement l'administration de la cotisation de l'ARC à Emploi et Développement social Canada (EDSC). Pourquoi? Parce que cela permet au service d'être livré par l'intermédiaire de Service Canada.
- **Harmonisation et rationalisation** : « Service Canada a un vaste réseau de bureaux et un mandat axé sur le service à la clientèle. Ce changement fait en sorte que le processus d'évaluation de l'invalidité est mieux harmonisé avec les autres programmes gouvernementaux pour les personnes handicapées et fournit une interface simplifiée pour le public, ce qui est particulièrement important puisque 55 % des bénéficiaires sont à faible revenu et ont besoin d'un accès simplifié aux prestations. »

Poursuivons sur cette lancée !

Partie 3 : Ressources supplémentaires

- [Réponse au Budget 2025](#)
- [Un an après: la Stratégia pour l'autisme au Canada](#)
- [Regard sur les politiques: Moderniser l'approche du Canada en matière de crédit d'impôt pour personnes handicapées](#)
- En savoir plus sur l'[Alliance canadienne de l'autisme](#)
- [Plan stratégique](#) de l'Alliance canadienne de l'autisme

Partie 4 : Partagez et restez en lien

Après avoir contacté votre député ou députée :

- Faites-nous savoir : envoyez un courriel à membership@autismalliance.ca avec une copie(CC) de votre lettre ou de toute réponse reçue.
- Partagez votre action sur les réseaux sociaux et identifiez-nous pour inspirer d'autres personnes à s'engager :
 - [@autismalliance.bsky.social](#) sur Bluesky
 - Alliance canadienne de l'autisme sur [LinkedIn](#) et [Facebook](#)